Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/09/2026 - 33364 - 2022 B 02714 - 912 048 832 - ABELI DRIVING

Agrément N° 75900.1110

N° 11465*01

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 (2000)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025

Régime simplifié d'imposition [X] ou réel normal [ ] (cochez la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) [ ]

SIE DE CRETEIL
1 PLACE DU GEN.PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

[illegible] CRETEIL
LE 28 SEP. 2026
SOUS LE N° 33364

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS ABELI DRIVING
7 AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS
94400 VITRY SUR SEINE

651	332309	91204883200014	4932Z
Insp.	N° dossier	N° Siret	Code APE

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 06.51.04.93.63

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Transports par VTC

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

B EURO (voir renvoi notice 2065-NOT)

(Cochez systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033 A ou 2033 B)

Déclaration souscrite en

[ ] Francs [X] Euros

(Si votre comptabilité est tenue en **euros**, vous pouvez choisir de déclarer en **euros** ou en **francs**.
Cependant si la comptabilité reste en **francs** vous devez **toujours** souscrire en **francs**).

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois notice 2065-NOT)

1 Résultat fiscal

(report des lignes XN ou XO, 370 ou 372 des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)
Imposition lors de l'incorporation des bénéfices au capital des PME (art. 219-I-f du CGI)

BÉNÉFICE
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % [ ]

DÉFICIT 3 113
Bénéfice imposable au taux de 19 % [ ]

2 Plus-values

à long terme imposables au taux de 19% [ ]

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ] entreprises nouvelles art. 44 septies [ ]
créées en Corse, art 208 sexies [ ] créées en Corse, art 208 quater A [ ]
zones d'entreprises art. 208 quinquies [ ] zones franches urbaines art. 44 octies [ ]
zone franche Corse art. 44 décies [ ]

bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ❶ [ ]
plus-values à long terme imposables au taux de 19% [ ]

D IMPUTATIONS (voir renvois notice 2065-NOT)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %)

1. **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt** ❷
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes de remboursement [ ]

2. **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.**
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 [ ]

3. **Au titre du précompte** acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme.
somme prélevée sur la réserve spéciale [ ]
montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés [ ]

4. **Crédits d'impôt et imputations**
crédit formation [ ] en faveur de la recherche [ ] rachat d'une entreprise par ses salariés [ ] autres ❸ imputations [ ]

E CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL (voir renvoi notice 2065-NOT)

recettes nettes soumises à la contribution de 2,50% [ ]
recettes nettes soumises à la contribution additionnelle de 2,50% [ ]
certaines locations de droit de chasse ou de pêche 18% [ ]

Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case [ ]

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- du comptable et/ou du conseil [ ] ❹

n° d'agrément du CGA [ ]

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

A VITRY SSEINE le 30 AVRIL 2026

Signature et qualité du déclarant M.ABEGA Thierry (Président)

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ❺

❹ Préciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du centre des impôts où doit être déposée cette déclaration

Agrément N° 75900.1110

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2000)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois notice 2065-NOT)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 7		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en "(a),(b),(c) et (d)" ci-dessus 8 **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus répartis 9		**total (a à h)**	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

Agrément N° 75900.1010

N° 10956*02

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

D.G.I. N° 2033-A 0

(2000)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

Adresse de l'entreprise : 7 AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS - 94400 VITRY SUR SEINE

Numéro SIRET* : 91204883200014 — Code APE : 4932Z

Déclaration souscrite en : F 018 — € 019 X (cocher obligatoirement une case)

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice clos le, en N : 31122025 — N - 1 : 31122024

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072 : 819	074	819	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096 : 819	098	819	
	Total général (I + II)		110 : 819	112	819	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme 129)	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(2 368)	
	Résultat de l'exercice	136	(745)	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(113)	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	81	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	851	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	933	
	Total général (I + II + III)	180	819	

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

Agrément N° 75900.1010

N° 10957*02

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

D.G.I. N° 2033-B 0 (2000)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

Déclaration souscrite en : F [201] € [202] X (cocher obligatoirement une case)

A — RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services*	217	218	11 948	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	11 948	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	11 312	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243 678)		244	678	
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements*		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259)		262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	11 990	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(42)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	702	
	Charges exceptionnelles (VI)		300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(745)	

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314 745
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles*		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
Déductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*				342
	Divers*, (Dont : Invest. dans les DOM-TOM 344 ; créance due au report en arrière du déficit* 346)				350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354 745
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)* ..... dont imputés sur le résultat :				360 2 368
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)		366		368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372 3 113

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	382	n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A collectée	374	Effectif moyen du personnel* :	376	dont apprentis :	handicapés :	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

Agrément N° 75900.1010

D.G.I. N° 2033-C 0

N° 10958*02

(2000)

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ① Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	Valeur d'actif ①	Amortissements ①	Valeur résiduelle	Prix de cession ①	Plus ou moins-values Court terme ①	Plus ou moins-values Long terme
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
	TOTAL 578		580		582		584		586		588	
	Régularisations ①								590		592	
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										593	
	TOTAL								596		598	

① Voir notice

Agrément N° 75900.1010

D.G.I. N° 2033-D 0

(2000)

N° 10959*02

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice 1		Augmentations : dotations de l'exercice 2		Diminutions reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agen ts am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

A DÉFICITS ORDINAIRES

Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire. (entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Date de clôture des 5 derniers exercices		Déficits imputables		Déficits imputés (ligne 360 du 2033-B)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
N-5		800		804			
N-4		810		814		818	
N-3		820		824		828	
N-2		830		834		838	
N-1		840		844		848	
TOTAL		850		854			

Déficit de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 372) ou fraction du déficit de l'exercice non imputée sur les bénéfices des exercices précédents (cf. déclaration n° 2039)	860	3 113
TOTAL des déficits restant à reporter	870	3 113

B AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés	900	
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	910	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur la plus-value nette à long terme (tableau 2033-B, incluse ligne 350)	920	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur le résultat de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 368)	930	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 366)	950	
Amortissements réputés différés restant à reporter	960	

Agrément N° 75900.1010

N° 11483*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2033-E 0

(2000)

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 Durée en nombre de mois : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A	**PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**	
1	Ventes de marchandises	
2	Production vendue - Biens	
3	Production vendue - Services	11 948
4	Production stockée	
5	Production immobilisée	
6	Subventions d'exploitation perçues	
7	Autres produits	
	TOTAL A	11 948
B	**CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS**	
8	Achats de marchandises (droits de douanes compris)	
9	Variation de stock (marchandises)*	
10	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	
11	Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	
12	Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	9 273
12bis	Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	
13	Autres charges	
14	Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	
15	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	
	TOTAL B	9 273
C	**VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**	
	TOTAL A - TOTAL B	2 675

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation, et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre) .

Agrément N° 75900.1110

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

L RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 1/1 (1)

Désignation de l'entreprise : SAS ABELI DRIVING

N° SIRET 91204883200014 | Date de clôture de l'exercice (2) 31122025 | Nombre d'associés 1 | Nombre de parts 100.00

ASSOCIÉS PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (3) MR | Nom patronymique ABEGA | Prénom(s) Thierry Lionel
Nom marital | Nombre de parts 50.00
Naissance : Date (2) 08111981 | N° département 99 | Commune ou pays (4) MESSOK (CAMEROUN)
Adresse : N° 7 *bis, ter* | Type voie ave | Libellé voie de la commune de paris
Code postal (5) 94400 | Commune VITRY SUR SEINE | Pays FRANCE

Titre (3) MME | Nom patronymique ESSOMBA NGA | Prénom(s) Andrée Béatrice
Nom marital | Nombre de parts 50.00
Naissance : Date (2) 07021982 | N° département 99 | Commune ou pays (4) DJOUM (CAMEROUN)
Adresse : N° 70 *bis, ter* | Type voie imp | Libellé voie de la garette
Code postal (5) 74950 | Commune SCIONZIER | Pays FRANCE

Titre (3) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | Nombre de parts
Naissance : Date (2) | N° département | Commune ou pays (4)
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

Titre (3) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | Nombre de parts
Naissance : Date (2) | N° département | Commune ou pays (4)
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

ASSOCIÉS PERSONNES MORALES :

Forme juridique (6) | Dénomination
N° SIRET | Nombre de parts
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

Forme juridique (6) | Dénomination
N° SIRET | Nombre de parts
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

Forme juridique (6) | Dénomination
N° SIRET | Nombre de parts
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

Forme juridique (6) | Dénomination
N° SIRET | Nombre de parts
Adresse : N° *bis, ter* | Type voie | Libellé voie
Code postal (5) | Commune | Pays

Agrément N° 75900.1110

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

D.G.I. N° 2065 Ter
(2000)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés,** figurant **sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 1999,** montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033 bis, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	2	
	N-3	3	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice		4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033 bis page 5)		5	
Montant restant à affecter(1 + 2 + 3) - (4 + 5)		6	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires.(Article 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°s d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)

« ABELI DRIVING »
SAS au capital de 3 000,00 €
7, avenue de la commune de Paris
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL : **B 912 048 832**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS CLOS LE 31/12/2025

Madame,

Conformément à la loi et aux dispositions des statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31/12/2025** ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nos efforts vont porter sur le développement du chiffre d'affaires, à la maîtrise des charges afin de consolider la situation nette de notre société.

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

Chiffre d'affaires	11 948.00 €
Charges d'exploitation	11 990.00 €
Résultat d'exploitation	**-42.00 €**
Produits exceptionnels	00.00 €
Produits financiers	00.00 €
Charges exceptionnelles	00.00 €
Charges financières	702.00 €
Impôts & taxes	00.00 €
Résultat de l'exercice	**-745.00 €**
Déficits antérieurs reportables	**2 368.00 €**
Résultat après imputation des déficits	**-3 113.00 €**

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS A LA PRESIDENCE

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner s'il y a lieu, quitus à sa gestion.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président pour l'exercice écoulé.
Je vous remercie de la confiance que vous m'accorderez, et je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

ABEGA Thierry
Le président



« ABELI DRIVING »
SAS au capital de 3 000,00 €
7, avenue de la commune de Paris
94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS CRETEIL : **B 912 048 832**

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 juin 2026

Sur convocation de la présidence de **ABELI DRIVING**, au capital de **3 000.00 €**, dont le siège social est à **VITRY SUR SEINE (94400), 7, avenue de la commune de Paris**, immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de **VERSAILLES** sous le numéro : **B 912 048 832**,
les actionnaires se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** et affectation du résultat.
2. Quitus de sa gestion à la présidence.

Sont présents :

- M. **ABEGA Thierry** (Actionnaire président) propriétaire de **50 actions**
- Mme. **ESSOMBA NGA Andrée** (Actionnaire) propriétaire de **50 actions**

Total 100 actions

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer, M. **ABEGA (président)** dépose sur le bureau de l'assemblée un exemplaire des statuts de la société, le bilan et le compte de résultat arrêtés au **31/12/2025**, le président donne lecture du rapport de gestion et commente les comptes de l'exercice écoulé qui porte sur douze (12) mois, du **01/01/2025** au **31/12/2025.**
Pour cette période, le chiffre d'affaire net s'élève à **11 948.00 €** et fait apparaître
Une perte de **745.00 €.**
La discussion est ouverte, plus personne ne prend la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des mouvements annuels afférents à l'exercice clos le **31/12/2025**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, **elle décide d'affecter la perte** de **745.00 € au compte report à nouveau**.
Elle donne quitus de sa gestion au président.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

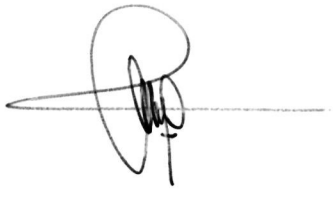
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence mentionnant l'absence de convention de la nature de celle visées à l'article 50 de la loi de 24/07/1966, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal et signé par les actionnaires

ABEGA Thierry
(Actionnaire président)



ESSOMBA NGA Andrée
(Actionnaire)

